

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

BB ART MUSIC AWARD



Article 1 – Objet.

Le présent règlement définit les conditions de participation au concours de talents organisé par BB Art Academy. Ce concours a pour objectif de mettre en valeur des talents vocaux et les créations musicales, dans un cadre organisé, respectueux et équitable pour l'ensemble des participants.

Article 2 – Conditions de participation.

Le concours est ouvert à toute personne répondant aux conditions fixées par l'Organisateur, notamment en matière d'âge et d'inscription.

Pour participer, chaque candidat doit :

- compléter son inscription dans les délais indiqués ;
- fournir les informations demandées ;
- accepter le présent règlement sans réserve.

Toute inscription incomplète ou hors délai pourra être refusée.

Article 3 – Modalités d'inscription.

Les modalités d'inscription (dates, supports, participation symbolique aux frais d'organisation) sont précisées par l'organisateur. Une participation symbolique peut être demandée afin de contribuer aux frais d'organisation du concours.

L'inscription est considérée comme définitive après validation par l'organisateur.

Article 4 – Déroulement du concours.

Le concours se déroule selon les modalités définies par l'organisateur (sélections, prestations scéniques, demi-finale, finale, etc.).

Les participants s'engagent à :

- respecter les horaires communiqués ;
- se présenter aux répétitions ou tests de son éventuels ;
- suivre les consignes techniques et organisationnelles.

Le non-respect des consignes pourra entraîner l'exclusion du concours.

Article 5 – Prestations.

Chaque participant présente une ou plusieurs prestations vocales selon les conditions fixées par l'organisateur (durée, accompagnement musical, style, langue, etc.).

Le choix du répertoire est libre, sous réserve du respect des règles communiquées et de la législation en vigueur.

Article 6 – Jury et évaluation.

Les prestations sont évaluées par un jury désigné par l'organisateur.

Le jury apprécie les performances selon des critères artistiques et techniques définis par l'organisateur. Les décisions du jury sont souveraines et définitives. Elles ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation, sauf en cas de non-respect manifeste du présent règlement.

Article 7 – Comportement.

Tout participant est tenu d'adopter une attitude respectueuse envers les autres candidats, le jury, l'équipe d'organisation et le public.

Tout comportement inapproprié ou perturbateur pourra entraîner une exclusion immédiate.

Article 8 – Matériel et lieux.

- Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin.
- Les participants doivent respecter les lieux et installations.
- Toute dégradation pourra engager la responsabilité du participant concerné.

Article 9 – Responsabilité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des effets personnels. Chaque participant reste responsable de ses biens et de son comportement.

Article 10 – Droit à l'image.

En participant au concours, les candidats autorisent l'organisateur à capter, reproduire et diffuser leur image, leur voix et leurs prestations (photos, vidéos, enregistrements) pour les besoins de communication, promotion et archivage du concours BB Art Music Awards et des activités de BB Art Academy. Cette autorisation est valable sur tout support de communication de l'association. Elle ne porte pas atteinte aux droits moraux des artistes.

Article 11 – Modification, report, annulation.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement, le programme, les dates ou lieux, ou d'annuler l'événement en cas de force majeure ou de contraintes indépendantes de sa volonté. (*ex. catastrophes naturelles, pandémies, décisions des autorités ou tout événement imprévisible.*)

Article 12 – Absence d'engagement financier.

La participation n'implique aucune obligation de rémunération ou de prise en charge de frais par l'organisateur, sauf mention écrite contraire. Les prix ou opportunités dépendent des partenariats obtenus.

Article 13 – Services facultatifs.

Des services facultatifs (ateliers, coachings, shootings photo, accompagnements artistiques) peuvent être proposés. Ces services sont optionnels et indépendants du processus d'évaluation. Leur utilisation n'influence en aucun cas les décisions du jury.

Article 14 – Acceptation du règlement et de la charte de respect.

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que de la charte de bienséance.

Article 15 – Absence de garantie de carrière

La participation au concours ne garantit aucune signature de contrat, collaboration professionnelle, diffusion médiatique ou opportunité de carrière. Les opportunités éventuelles relèvent exclusivement des échanges entre artistes et professionnels.

Article 16 – Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre des inscriptions sont utilisées uniquement pour l'organisation du concours et la communication liée au projet BB Art Music Awards. Elles ne sont pas transmises à des tiers sans accord préalable du participant.

Article 17 – Acceptation des décisions d'organisation

Les choix artistiques, techniques et organisationnels relèvent de la responsabilité de l'organisateur. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

Article 18 – Participants mineurs

Les participants mineurs doivent fournir une autorisation signée par un représentant légal pour participer au concours.



Nom et prénom :

Signature :

Lieu et date :